



COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 26 NOVEMBRE 2023

Les acteurs de la musique enregistrée et du spectacle vivant se félicitent de l'adoption de la contribution *streaming* par le Sénat cette nuit, dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2024, et appellent le gouvernement à conserver ce dispositif

Après plus d'un an de concertation sur l'avenir du Centre National de la Musique (CNM), le Sénat vient d'adopter, cette nuit, et à une très large majorité, le principe d'une contribution *streaming*, seule solution viable pour assurer le financement pérenne d'un établissement au cœur de l'ambition musicale de notre pays. Préconisée dans le rapport de Julien BARGETON, soutenue par de très nombreux acteurs de la filière musicale, privilégiée par le président de la République dans son discours du 21 juin et la ministre de la Culture, la contribution *streaming* est désormais adoptée par le Parlement, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024 (PLF 2024) !

Les professionnels de la musique enregistrée et du spectacle vivant tiennent à saluer l'engagement des sénateurs en faveur du financement du Centre National de la Musique (CNM), à travers l'adoption de plusieurs amendements – portés de manière transpartisane – qui instaurent une contribution *streaming* progressive. Le rapporteur général du budget Jean-François HUSSON, auteur de l'un de ces [amendements](#), a notamment rappelé la nécessité d'équilibrer le financement du CNM, entre musique enregistrée et spectacle vivant.

Les différents amendements ont été adoptés sans opposition du Gouvernement, qui a reconnu l'importance de parvenir à un mécanisme de financement pérenne pour le CNM. L'adoption de ces amendements par le Sénat vient ainsi parachever un processus de concertation entamé il y a plus d'un an avec le rapport de Julien Bargeton ; un processus qui a montré, à chaque étape, la pertinence d'une contribution *streaming*.

Pourtant, en parallèle de l'examen du projet de loi de finances au Parlement, une énième concertation se déroule – encore – entre certains acteurs qui refusent ce projet commun pour le CNM, et veulent instaurer une hypothétique contribution volontaire de la part des plateformes. Néanmoins, force est de constater que le compte n'y est toujours pas, et ce après plusieurs semaines de discussions. Il faut savoir terminer une concertation : l'heure est désormais à la décision.

Après le soutien de nombreux députés dans le cadre du PLF 2024, le dépôt d'une proposition de loi par le député Erwan BALANANT pour instaurer une contribution *streaming* et l'adoption de cette mesure par les sénateurs, la filière musicale appelle solennellement le Gouvernement à conserver ce dispositif dans le projet de loi de finances.

Son abandon viendrait balayer d'un revers de main des mois de concertation et l'avis du Parlement, alors même qu'aucune autre solution de financement n'a été trouvée, fragilisant de fait l'avenir du CNM.

Contacts presse :

CAMULC : Daniel Stevens, délégué général – daniel.stevens@camulc.org

FELIN : Céline Lepage, déléguée générale – celine@fede-felin.org

PRODISS : Malika Séguineau, directrice générale – m.seguineau@prodiss.org

SMA : Aurélie Hannedouche, directrice – dg@sma-syndicat.org

UPFI : Guilhem Cottet, directeur général – guilhem.cottet@upfi.fr